

FORMATION CONTINUE

N° de SIRET : 187 500 038 00828 - NAF : 9411Z

CCIP : N° de déclaration d'activité 1154284275 - 27 avenue de Friedland 75008 PARIS

Ecole Grégoire-Ferrandi : N° de déclaration d'activité 1175Poo2375 - 28 rue de l'Abbé Grégoire 75279 PARIS Cedex 6

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE APPLICABLES AUX BIENS MATÉRIELS ET AUX PRESTATIONS DE SERVICE* DÉLIVRÉS PAR LA CCIP.

1. Objet du contrat

Les présentes conditions générales de vente définissent les conditions dans lesquelles la CCIP, s'engage à réaliser une prestation de service décrite dans les conditions particulières, ou à fournir un bien matériel.

Les conditions particulières résultent du devis établi par la CCIP à l'issue d'un échange avec le client.

2. Champ contractuel

2.1. Les présentes conditions générales de vente ainsi que les conditions particulières expriment l'intégralité de l'accord des parties, qui ne pourront se prévaloir d'aucun autre document, contrats ou échanges antérieurs à la signature du devis valant conditions particulières.

2.2. Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes serait déclarée nulle, ou non écrite, par un tribunal compétent, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties exprimée dans les présentes conditions générales de vente et les conditions particulières.

2.3. La CCIP pourra modifier, réactualiser ou rectifier les présentes conditions générales si besoin est afin de prendre en compte une évolution législative, réglementaire, jurisprudentielle et/ou économique.

2.4. La CCIP s'engage à communiquer les présentes conditions générales de vente à tout acheteur qui en fait la demande et d'une manière systématique en accompagnement du devis proposé au client.

3. Principales caractéristiques de l'offre

A l'exception du prix des stages de formation qui sont exprimés et facturés en montant net

3.1 Les plaquettes commerciales présentent à tout moment une proposition commerciale de vente de produits ou de services, laquelle n'est pas considérée juridiquement comme une offre permanente.

Les photographies et les descriptifs détaillés présentés ne sont pas contractuels. Si des erreurs s'y sont introduites en aucun cas la responsabilité de la CCIP ne pourra être engagée.

3.2 Durée de validité des offres de vente.

Les biens matériels sont proposés à la vente jusqu'à épuisement du stock. En cas de commande d'un produit rendu indisponible, le client sera informé de cette indisponibilité dans les meilleurs délais possibles par courriel ou courrier.

3.3 Prix des biens matériels et des prestations de service.

A l'exception du prix des stages de formation qui sont exprimés et facturés en montant net, les prix sont définitifs et indiqués en hors taxes et toutes taxes comprises (régies par la législation française) dans le devis adressé ou remis au client. Les frais de port font l'objet d'une facturation spécifique par commande, sauf en ce qui concerne les publications qui incluent dans leurs prix de vente la livraison.

Les prix peuvent être modifiés à tout moment et notamment en cas de changement de données fiscales ou économiques. La CCIP s'engage à maintenir le prix proposé durant 3 mois après la date d'émission du devis.

4. Biens matériels

4.1 Conditions de livraison

Les biens matériels sont livrés dans un délai de 1 à 15 jours ouvrables (à compter de la commande en cas de paiement par carte bancaire, ou à compter de la réception du paiement en cas de paiement par chèque) sur toute la France Métropolitaine en fonction de la disponibilité des articles. Ce délai est donné à titre indicatif. Le dépassement de ce délai ne pourra en aucun cas être retenu contre la CCIP, ni donner lieu à une résiliation du contrat ou une quelconque indemnité pour dommages et intérêts. Au-delà d'un délai d'un mois à compter de la date de la commande, la CCIP procédera au remboursement par chèque de la marchandise non livrée.

Les colis sont livrés par La Poste ou par un transporteur express à l'adresse indiquée dans la commande. La CCIP n'est donc pas en mesure de garantir une heure précise de livraison.

Les marchandises doivent être contrôlées par le client lors de la livraison. Les réserves éventuelles sont portées sur le bordereau de livraison présenté par le transporteur ou peuvent être adressées à l'expéditeur indiqué sur le bon de commande.

4.2 Transfert de risques

Le transfert de risque s'opère dès la livraison de la marchandise.

4.3 Droit de retour et/ou d'annulation.

Le client, personne morale ou physique, dispose d'un délai de 7 jours à compter de la date de livraison de la marchandise, pour exercer le droit de retour et/ou d'annulation de sa commande. Le cachet de la Poste ou la date du réception de mise à disposition constitue la date de départ de ce délai. Le retour ou l'annulation peut concerner tout ou partie de la commande.

Si le colis ou la marchandise est retournée selon la volonté du client, les frais d'envoi sont à sa charge.

Le remboursement (total ou partiel) s'effectue sous un délai de 15 jours ouvrables, à compter de la réception du retour des marchandises, par chèque à l'ordre de la personne ou de la raison sociale stipulée dans les coordonnées de facturation.

Les produits endommagés, retournés incomplets, ou salis ne seront pas repris.

5. Caractéristiques de la prestation de service

La prestation de service créée à la charge de la CCIP une obligation de moyens. Dans le cas d'un diagnostic les recommandations formulées dans le cadre ou à l'issue de la mission correspondent à la situation de l'entreprise telle que décrite au moment de l'exécution du contrat.

La prestation est réalisée sur la base des éléments que le client a transmis à la CCIP par écrit ou lors de leurs entretiens et échanges en face à face. Ils sont considérés comme exacts et sincères.

La CCIP décline toute responsabilité pour le cas où des informations susceptibles d'influencer son analyse n'auraient pas été portées à sa connaissance par le client. En cas d'omissions, d'inexactitudes ou d'erreurs éventuelles affectant la prestation de service en dépit du soin apporté, la CCIP n'encourra aucune responsabilité sauf en cas de préjudice direct et avéré résultant pour le client. Dans ce dernier cas, l'indemnité à laquelle il pourrait prétendre est limitée au prix fixé pour la prestation par les conditions particulières de vente.

6. Durée du contrat

Le contrat prend effet à la date de réception par la CCIP du devis signé par le client accompagné de l'acompte prévu dans les conditions particulières.

Au choix du client, le devis sera soit remis en mains propres dans les locaux de la CCIP contre récépissé, soit envoyé par fax, courrier ou courriel.

La durée des prestations est celle indiquée dans les conditions particulières.

Toutefois, si à l'expiration de ce délai les prestations, objet du contrat, n'étaient pas achevées, les parties pourront convenir de poursuivre l'exécution du contrat pour une durée et selon des conditions financières arrêtées d'un commun accord.

7. Obligations des parties

7.1 Obligations générales

7.1.1 Obligations de la CCIP

La CCIP dans le cas d'acceptation d'une commande, s'engage à vendre et à livrer au client les produits commandés par ce dernier selon les modalités spécifiées ci-dessus.

La CCIP s'engage à vérifier que les produits sont conformes à la réglementation française.

Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers. Les informations ne sont collectées qu'à des fins de gestion de la commande et de statistiques internes à la CCIP.

Conformément à la Loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant. Si le client souhaite exercer ce droit il doit adresser un courriel à cpdp@ccip.fr.

7.1.2 Obligations du client

Le client s'engage à indiquer à la CCIP une adresse à laquelle la livraison peut être effectuée. Le renseignement des informations nominatives (nom, adresse, téléphone, adresse de messagerie électronique...) collectées aux fins de la conclusion du contrat de vente est obligatoire. Ces informations sont indispensables pour le traitement et l'acheminement des commandes et l'établissement des factures. Le défaut de renseignement entraîne la non-validation de la commande. En cas d'erreur dans la fourniture de ces renseignements, le vendeur ne saurait être tenu responsable de l'impossibilité de livrer le produit. Dans ce cas le client reste responsable du paiement.

Le client s'engage à régler le prix stipulé par les moyens qu'il a indiqués lors de sa commande.

Le client s'interdit de revendre ou de reproduire les produits.

7.2. Obligations dans le cadre d'une prestation de service.

7.2.1 - Obligations de la CCIP

a) La CCIP s'engage à fournir les moyens humains utiles à l'exécution de sa mission.

b) Elle s'engage à apporter tous les soins nécessaires à l'exécution de sa prestation.

c) La CCIP s'engage à désigner et à maintenir pendant la durée d'accomplissement de la prestation un (ou plusieurs) conseillers qui reste sous son autorité d'employeur

d) La CCIP s'engage à délivrer au client à l'issue de sa prestation le ou les biens livrables mentionné(s) dans les conditions particulières ou le devis.

7.2.2 - Obligations du client

a) Le client s'engage à fournir l'ensemble des renseignements, informations ou documents utiles à l'exécution de la prestation de la CCIP.

b) Il s'engage à fournir, le cas échéant, la logistique d'accueil requise si la prestation nécessite une ou plusieurs visites dans ses locaux.

c) Le client s'engage à indiquer nommément le ou les personnes qui seront les interlocuteurs des conseillers CCIP et à honorer les rendez-vous et sollicitations de la CCIP nécessaires au bon déroulement de la prestation.

d) Le client s'engage à respecter les modalités de paiement résultant des présentes conditions générales de vente.

8. Propriété des données

La propriété des données ou du contenu des documents ou information, transmis par la CCIP au client dans le cadre des prestations de service, qu'ils soient ou non protégés par un droit de propriété intellectuelle, appartient à la CCIP sauf accord particulier contraire. Le client s'interdit de reproduire, de représenter ou d'adapter en dehors de ses besoins propres tout ou partie de ces données ou d'en faire, directement ou indirectement toute exploitation commerciale.

9. Résiliation

9.1 Manquement

En cas de manquement par l'une des parties à l'une des obligations résultant du présent contrat et auquel il ne sera pas remédié par la partie défaillante dans les 8 jours de l'envoi d'une lettre recommandée avec A.R. par l'autre partie, cette dernière pourra résilier le contrat sans préjudice d'une éventuelle demande de dommages intérêts auxquelles elle pourrait prétendre.

9.2 Cas spécifique des prestations collectives

La CCIP se réserve le droit d'annuler une formation, un séminaire, ou tout événement qu'elle organise si le nombre minimal de participants n'est pas atteint.

10. Clause pénale

En cas de non-respect par le client de son obligation de collaboration telle que prévue par l'article 7.2.2 rendant impossible l'exécution de sa mission par la CCIP, la résiliation du contrat qui s'en suivra ne donnera lieu à aucun remboursement au profit du client.

11. Confidentialité

Les informations transmises par le client à la CCIP sont considérées comme strictement confidentielles dans la mesure où elles n'ont pas été rendues publiques par d'autres voies. Le (ou les) biens livrable(s), réalisé(s) par la CCIP, pour le compte du client est (sont) strictement confidentiel(s). La CCIP s'engage à ne pas le(s) diffuser sans son accord express.

12. Validité des modes de communication

Sauf lorsqu'un formalisme spécifique est expressément imposé par les présentes conditions générales de vente ou les conditions particulières, le client reconnaît la validité et la valeur probante des courriers électroniques et des télécopies échangées avec la CCIP dans le cadre de l'exécution du contrat et leur attribue la même valeur qu'un courrier postal.

13. Invalidité-Force majeure-Droit applicable-Tribunaux compétents

Ni la CCIP, ni le client ne sauraient être tenus responsables de toute inexécution qui aurait pour origine un cas de force majeure, échappant à son contrôle, incluant notamment, sans que cela soit limitatif, les cas de guerre, d'émeute, d'insurrection, d'interruption de transport, de problème d'importation, de grève, de pénurie, d'incendie, de tremblement de terre, de tempête, d'inondation.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies exclusivement par la loi française. Les tribunaux de Paris sont les seuls compétents pour tout litige ou différend les concernant.

14. Relation Clients

Pour toute information, question ou réclamation le client peut s'adresser au Centre de Contact Client 0820 012 112 ou transmettre un courriel à info-ccc@ccip.fr

Conditions particulières de vente

Objet : toute inscription aux formations organisées par la CCIP doit être formulée par écrit sur le bulletin de participation figurant au recto des présentes conditions générales. La signature du bulletin par le client emporte adhésion aux présentes conditions. Sauf dispositions particulières, toute inscription n'est définitive qu'après paiement des frais d'inscription. Conditions tarifaires : les prix des stages de formation sont ceux figurant sur le bulletin d'inscription.

Conditions de paiement : sauf dispositions particulières, les stages de formation sont payables dès réception par le client de la facture, par chèque barré libellé à l'ordre de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris ou par virement.

Annulation : la CCIP se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une session si les effectifs des participants sont insuffisants, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. En cas d'annulation pure et simple du stage par la CCIP, le prix versé est remboursé au client. En cas de report de stage de formation, la CCIP propose au client de nouvelles dates de déroulement de la session. Si le client les accepte, le prix initialement versé correspondant au paiement intégral de la session reportée est imputé sur le prix de la nouvelle session et vaut paiement complet de cette dernière. Si le client refuse les dates proposées, le prix versé à la CCIP est remboursé au client. Dans tous les cas, l'annulation ou le report du stage de formation ne peuvent donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit. En cas d'annulation écrite du client reçue par la CCIP celle-ci retient les frais d'inscription. Dans le cas où cette annulation a lieu moins de 10 jours avant le début de la session, la CCIP retient 50 % du montant total du coût de formation plus les frais d'inscription. En cas de participation à l'une des journées du cycle, toute inscription est due.

* Le champ d'application de ces CGV ne concerne pas les prestations dites encadrées à savoir celles qui font l'objet d'une convention entre la CCIP et un autre opérateur public